

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.04.2024 version: 12 (remplace la version 11)

Révision: 15.04.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **REVELL AQUA COLOR**

Code du produit

Dreisol:

matt:

R4600-0102; R4600-1115; R4600-1116; R4600-1135; R4600-1188; R4600-2125;
R4600-3136; R4600-3137; R4600-5149; R4600-5156; R4600-6139; R4600-6140;
R4600-6142; R4600-6145; R4600-6146; R4600-6148; R4600-6155; R4600-6159;
R4600-6165; R4600-6168; R4600-7109; R4600-7143; R4600-7147; R4600-7157;
R4600-7166; R4600-7167; R4600-7169; R4600-7174; R4600-7175; R4600-7176;
R4600-7177; R4600-7178; R4600-7179; R4600-8117; R4600-8182; R4600-8183;
R4600-8184; R4600-8185; R4600-8186; R4600-8187; R4600-8189; R4600-9105;
R4600-9106; R4600-9108; R4600-9190; R4600-9191; R4600-9192; R4600-9193;
R4600-9194; R4600-9195; R4600-9199

seidenmatt:

R4620-1310; R4620-1312; R4620-1314; R4620-3330; R4620-3331; R4620-3332;
R4620-5350; R4620-6360; R4620-6361; R4620-6362; R4620-6363; R4620-6364;
R4620-6365; R4620-7371; R4620-7374; R4620-7378; R4620-8381; R4620-8382;
R4620-9301; R4620-9302

glänzend:

R4680-0101; R4680-0730; R4680-0731; R4680-0752; R4680-1112; R4680-2130;
R4680-3131; R4680-3134; R4680-5150; R4680-5151; R4680-5152; R4680-5154;
R4680-6161; R4680-6162; R4680-8180; R4680-9104; R4680-9107

Revell:

matt:

36102; 36115; 36116; 36135; 36188; 36125; 36136; 36137; 36149; 36156; 36139;
36140; 36142; 36145; 36146; 36148; 36155; 36159; 36165; 36168; 36109; 36143;
36147; 36157; 36166; 36167; 36169; 36174; 36175; 36176; 36177; 36178; 36179;
36117; 36182; 36183; 36184; 36185; 36186; 36187; 36189; 36105; 36106; 36108;
36190; 36191; 36192; 36193; 36194; 36195; 36199

seidenmatt:

36310; 36312; 36314; 36330; 36331; 36332; 36350; 36360; 36361; 36362; 36363;
36364; 36365; 36371; 36374; 36378; 36381; 36382; 36301; 36302

glänzend:

36101; 36730; 36731; 36752; 36112; 36130; 36131; 36134; 36150; 36151; 36152;
36154; 36161; 36162; 36180; 36104; 36107

Inclus dans le jeu de couleurs: 39071; 39072; 39073; 39074; 39075

Inclus dans le kit aérographe: 39195; 39196; 39199

Contenu dans le jeu de modèles: 6XXXXX

Inclus dans le coffret cadeau: 05XXXX

Inclus dans le calendrier de l'Avent:

01029, 01029 9090, 01030, 01030 9090, 01031, 01031 9090, 01034, 01034 9090, 01035, 01035
9090, 01036, 01036 9090, 01037, 01037 9090, 01038, 01038 9090, 01039, 01039 9090, 01040,
01040 9090, 01044, 01044 9090, 01047, 01047 9090, 01049, 01049 9090, 01055, 01055 9090

Contenu dans le calendrier de l'Avent Carrera: 20023923, 20023942

UFI: 2R10-90K8-M00U-2GTY

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, diluants, décapants de peinture

(suite page 2)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 15.04.2024 version: 12 (remplace la version 11)

Révision: 15.04.2024

Nom du produit REVELL AQUA COLOR

(suite de la page 1)

- **Catégorie de processus** PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
- **Emploi de la substance / de la préparation** laque pour jouets
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
Dreisol Coatings GmbH & Co.KG. Tel.: +49(0)5742-9300-0(Zentrale)
Industriestraße 4 Fax : +49(0)5742-9300-49
D-32361 Pr. Oldendorf-Bad Holzhausen E-Mail: mail@dreisol.de
<http://www.dreisol.de>
- Carrera Revell Europe GmbH
Henschelstr. 20-30 Tel.: +49(0)5223-965-0
D-32257 Bünde <http://www.revell.de>
- **Service chargé des renseignements :**
Département Sécurité des produits Téléphone : +49(0)5742-9300-41
Adresse e-mail de la personne compétente : sdb@dreisol.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** Numéro ORFILA (INRS) : + 33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **Indications complémentaires:**
Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.
- **Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
Le produit ne contient aucune substance dépassant les limites légales (> 0,1%) et répondant aux critères PBT (persistante, bioaccumulable et toxique) ou vPvB (très persistante et très bioaccumulable).
- **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient aucune substance dépassant les limites légales (> 0,1%) qui figure sur la liste établie conformément à l'article 59(1) du Règlement (CE) n° 1907/2006 en raison de ses propriétés perturbatrices endocriniennes ou qui présente des propriétés perturbatrices ou perturbatrices endocriniennes conformément au Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au Règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.04.2024 version: 12 (remplace la version 11)

Révision: 15.04.2024

Nom du produit **REVELL AQUA COLOR**

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants contribuant aux dangers:

CAS: 107-98-2	1-méthoxypropane-2-ol	≥1-≤2%
EINECS: 203-539-1	Flam. Liq. 3, H226	
Reg.nr.: 01-2119457435-35	STOT SE 3, H336	

Indications complémentaires :

Ne contient pas d'autres ingrédients (≥0,1%) qui sont classés comme dangereux pour la santé ou l'environnement selon les connaissances actuelles du fournisseur et doivent être mentionnés dans cette section.

Le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

après inhalation :

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Due à la part de solvants organiques introduite lors de la préparation, dégagement d'une épaisse fumée noire lors d'un incendie. L'inhalation de produits dangereux décomposés peut entraîner de graves dangers pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Autres indications

Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

(suite page 4)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 15.04.2024 version: 12 (remplace la version 11)

Révision: 15.04.2024

Nom du produit REVELL AQUA COLOR

(suite de la page 3)

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Diluer avec beaucoup d'eau.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.**· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****· Stockage :****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Ne conserver que dans le fût métallique d'origine

· Indications concernant le stockage commun : non nécessaire**· Autres indications sur les conditions de stockage :**

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Protéger contre le gel.

· Classe de stockage : 10**· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****· 8.1 Paramètres de contrôle****· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :****107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol**

VME (France)

Valeur momentané: 375 mg/m³, 100 ppmValeur à long terme: 188 mg/m³, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

IOELV (Union Européenne)

Valeur momentané: 568 mg/m³, 150 ppmValeur à long terme: 375 mg/m³, 100 ppm

Peau

· 8.2 Contrôles de l'exposition**· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****· Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Après contact nettoyer soigneusement les surfaces de la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié. Ne pas utiliser des solvants organiques.

· Protection respiratoire : Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.04.2024 version: 12 (remplace la version 11)

Révision: 15.04.2024

Nom du produit REVELL AQUA COLOR

(suite de la page 4)

· Protection des mains :

Les instructions et les informations des fabricants de gant de protection quant à l'application, au stockage, à l'entretien et au remplacement sont à observer. Des crèmes de protection peuvent aider de protéger des surfaces exposées de la peau.

· Matériau des gants

Gants en caoutchouc nitrile ou en caoutchouc butyle (0,4mm). Temps de rupture > 480min en cas de contact total. Respecter les indications du fabricant de gants concernant la perméabilité et les temps de rupture ainsi que les conditions particulières sur le lieu de travail. En cas de déchirure ou de changement de couleur, de forme ou d'élasticité, les gants doivent être immédiatement remplacés.

· Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques.

· Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Couleur :	selon désignation produit
· Odeur :	caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· inférieure :	Non déterminé.
· supérieure :	Non déterminé.
· Point d'éclair :	>98 °C (DIN/ISO 3679)
· Température d'inflammation :	>400 °C (DIN 51794)
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· pH à 20 °C	7
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· cinématique :	
· dynamique à 20 °C:	3.800 mPas (.)
· Solubilité	
· l'eau :	entièrement miscible
· Pression de vapeur :	Non déterminé.
· Pression de vapeur :	
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,10-1,35 g/cm ³ (DIN/ISO 2811)
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme :	Visqueux
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Danger d'explosion :	Non déterminé.
· Teneur en solvants :	
· solvants organiques	4,5 %
· eau :	46-50 %
· VOC (EG)	90-150 g/l
· Teneur en substances solides :	48-53 %

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.04.2024 version: 12 (remplace la version 11)

Révision: 15.04.2024

Nom du produit **REVELL AQUA COLOR**

(suite de la page 5)

· **Vitesse d'évaporation.** Non déterminé.

· **Informations concernant les classes de danger physique**

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Avec températures élevées des produits de décompositions dangereux comme par exemple monoxydes de carbone, dioxydes de carbone, fumées, oxydes nitriques peuvent se former.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :**
Il n'y a pas de données disponibles sur la préparation elle-même
Le mélange conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008 = CLP et sont classés selon toxikologischen risques. Pour plus de détails, voir la section 3 et 15

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

13463-67-7 dioxyde de titane [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre $\leq 10 \mu\text{m}$]

Oral	LD50	>10.000 mg/kg (rat (Ratte))
Dermique	LD50	>10.000 mg/kg (rab)

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.04.2024 version: 12 (remplace la version 11)

Révision: 15.04.2024

Nom du produit REVELL AQUA COLOR

(suite de la page 6)

124-68-5 2-amino-2-méthylpropanol

Oral	LD50	2.900 mg/kg (rat (Ratte))
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rabbit (Kaninchen))

107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat (Ratte))
Dermique	LD50	13.500 mg/kg (rabbit (Kaninchen))

• de la peau :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Sensibilisation :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Autres Observations:

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au -delà des limites d'exposition indiquées peut

conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins,

du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdis -

sements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les solvants peuvent provoquer ces effets par pénétration à travers la peau. Les contacts prolongés ou répétés avec la

préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact

et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

• 11.2 Informations sur les autres dangers

• Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient aucune substance dépassant les limites légales (> 0,1%) qui figure sur la liste établie conformément à l'article 59(1) du Règlement (CE) n° 1907/2006 en raison de ses propriétés perturbatrices endocriniennes ou qui présente des propriétés perturbatrices ou perturbatrices endocriniennes conformément au Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au Règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.04.2024 version: 12 (remplace la version 11)

Révision: 15.04.2024

Nom du produit **REVELL AQUA COLOR**

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

124-68-5 2-amino-2-méthylpropanol

LC50/96h	190 mg/l (Lepomis gibbosus L (Sonnenbarsch).)
EC50/48h	193 mg/l (wfl)
EC50/96h	520 mg/l (Algen, verschiedene)

107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol

LC50/96h	>4.000 mg/l (Leuciscus idus(Goldorfe)) (Fische) 20.800 mg/l (Pimephales promelas (Elritze)) (Fische)
EC50/48h	>100 mg/l (wfl) (Daphnien)
LC/EC50 (72 h)	>100 mg/l (Algen, verschiedene)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications : Il n'y a pas d'indications concernant le produit.

Autres indications écologiques :

Indications générales :

Aucune pollution des eaux connue.

Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Catalogue européen des déchets

08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

Emballages non nettoyés :

Recommandation :

Les emballages non contaminés peuvent être traités comme des ordures ménagères.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

(suite page 9)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 15.04.2024 version: 12 (remplace la version 11)

Révision: 15.04.2024

Nom du produit REVELL AQUA COLOR

(suite de la page 8)

- | | |
|---|-----------------|
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
· ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
· ADR, ADN, IMDG, IATA
· Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage
· ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement
· Polluant marin : | Non |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 - Directive 2012/18/UE
 - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
 - Aucun des composants n'est compris.
- **Prescriptions nationales :**
 - **Classe de pollution des eaux :**
Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant
 - **VOC %:** 3,19-<5,4 %
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les renseignements que la FDS contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations européennes et nationales. Un produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu une instruction écrite. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. L'information donnée dans la FDS est considérée comme une description des exigences de sécurité de notre produit : elle ne doit pas être considérée comme une garantie des propriétés du produit.

(suite page 10)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 15.04.2024 version: 12 (remplace la version 11)

Révision: 15.04.2024

Nom du produit REVELL AQUA COLOR

(suite de la page 9)

· Phrases importantes

Mentions de danger pour les composants mentionnés au point 3

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Risque physique: Point d'éclair (° C)

procédé de calcul

· Service établissant la fiche technique : département sécurité de produit**· Date de la version précédente: 13.02.2024****· Numéro de la version précédente: 11****· Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

Les chapitres ayant été changés par rapport à la version précédente sont pourvus d'un " * " en marge gauche.

FR